



Val d'Adour Environnement  
**SPANC du Val d'Adour**

M ROCHE PHILIPPE  
4 RTE DE LAHITTE

65700 SOMBRUN

Vic-Bigorre, le 20/04/2017

Référence Dossier :  
SOM/DIAG65/16/ROCP/3451

**Objet : Rapport de visite + schéma**  
**Contrôle de bon fonctionnement de votre installation d'assainissement autonome**

Madame, Monsieur,

Suite au contrôle de bon fonctionnement réalisé sur votre installation d'assainissement non collectif, vous trouverez ci-joint le rapport de visite ainsi que le schéma correspondant.

Je vous remercie de l'accueil que vous avez réservé au technicien.

Restant à votre disposition pour tout renseignement, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments dévoués et les meilleurs.

Le Président de l'Établissement Public,  
Robert MEDIAMOLE







Val d'Adour Environnement  
**SPANC du Val d'Adour**

## CONTROLE DE FONCTIONNEMENT

### RAPPORT DE VISITE SUR LE SYSTEME D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF COMMUNE DE SOMBRUN

**N° dossier : SOM/DIAG65/16/ROCp/3451**  
**Adresse de l'immeuble : 4 RTE DE LAHITTE**  
**Commune : SOMBRUN**  
**Section et n° parcelle(s) : NC**  
**Date de réalisation de l'assainissement : 2008**

**Propriétaire de l'immeuble:**  
**Nom du propriétaire : ROCHE**  
**Prénom : PHILIPPE**  
**Adresse : 4 RTE DE LAHITTE**  
**Commune : SOMBRUN**

Visite le : 29/11/2016 à 15:45

Présent(s) : MME ROCHE

#### CARACTERISTIQUES DU TERRAIN ET DE SON ENVIRONNEMENT :

Superficie de la parcelle :	3 500 m <sup>2</sup>
Pente du terrain :	Faible (<5%)
Nature du sol :	Argile
Terrain desservi par un réseau d'eau potable :	OUI
Proximité d'un puits destiné à la consommation :	NON

#### CARACTERISTIQUES DE L'HABITATION :

Descriptif	Type	Nb habitants permanents	Nb habitants saisonniers	Nb Chambres	Nb Salles de bains	Nb WC	Nb Cuisines
Habitation 1	Principale	2	1	3	1	2	1

#### COLLECTE DES EAUX USEES :

Regards de collecte (Eaux ménagères / Eaux vannes) : NON  
 Destination des eaux pluviales : Réseau de surface (caniveau, fossé, ruisseau...)

#### PRETRAITEMENT :

Equipement(s) existant(s)	Accès	Volume (L)	Eaux Ménagères	Eaux Vannes	Ventilation	Préfiltre	Date Vidange	Vidangeur Agréé
Fosse Toutes Eaux	OUI	3 000	OUI	OUI	OUI	Cassette	2014	OUI

#### FILIERE DE TRAITEMENT :

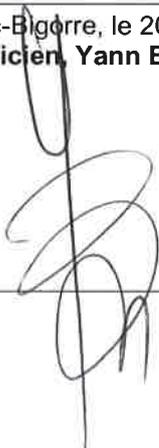
Equipement(s) existant(s)	Accès	Dimensionnement	A 5 m Habitation	A 3 m des arbres	A 3 m limites propriété	A 35 m eau potable	Regard de répartition	Regard de bouclage
Filtre à sable à flux vertical drainé	OUI	Largeur 5 m Longueur 5 m Superficie 25 m <sup>2</sup>	NON	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI

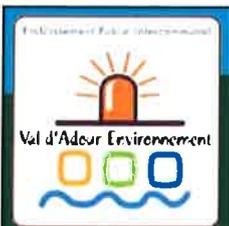
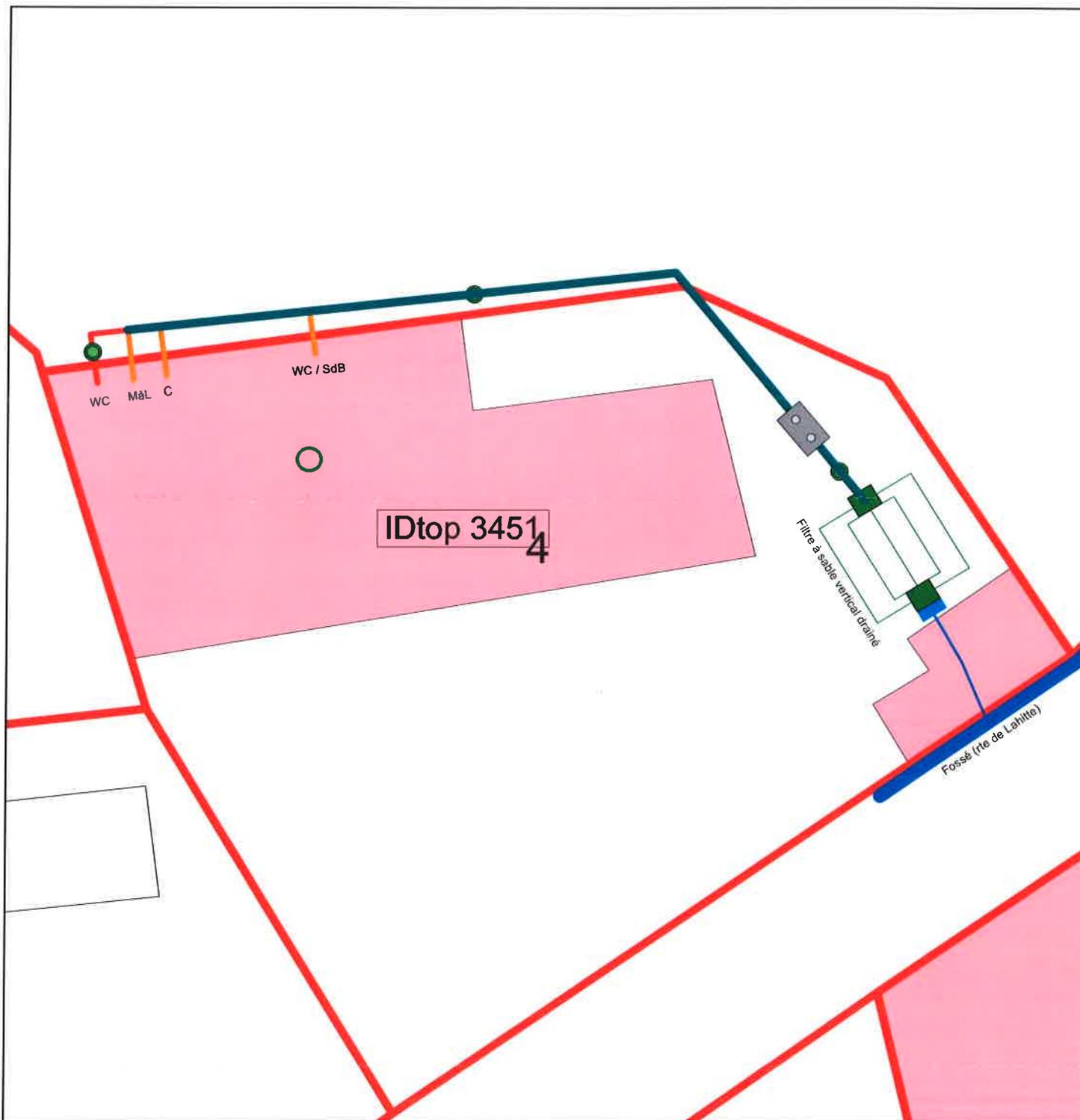
#### REJET DES EFFLUENTS :

Type de rejet dans le milieu :	Effluents traités
Milieu récepteur :	Superficiel (Fossé de la Route de Lahitte)
Rejet d'eaux usées sur la voie publique :	NON

EVALUATION DU DISPOSITIF :			
<i>Selon le tableau de correspondance de l'arrêté du 27 Avril 2012 / téléchargeable sur : <a href="http://www.va-environnement.fr/images/Arrete_ministeriel_27_avril_2012_controle_des_ANC.pdf">http://www.va-environnement.fr/images/Arrete_ministeriel_27_avril_2012_controle_des_ANC.pdf</a></i>			
	OUI	NON	Travaux à réaliser dans un délai de 4 ans (1 an dans le cadre d'une transaction immobilière)
Zone à enjeux environnementaux		X	
Zone à enjeux sanitaires		X	
Absence d'installation		X	
Installation non-conforme : - Installation présentant des dangers pour les personnes - Installation présentant des défauts de structure ou de fermeture - Installation présentant un risque avéré de pollution de l'environnement - Installation incomplète ou significativement sous-dimensionnée ou présentant des dysfonctionnements majeurs		X X X X	
Installation présentant un défaut d'entretien, une usure ou un problème de fonctionnement	X		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Préfiltre à entretenir</li> <li>- Nettoyer les dépôts dans le regard de répartition de la filière de traitement</li> <li>- Mise en place d'un extracteur statique sur la ventilation primaire</li> <li>- Mise en place d'un extracteur éolien sur la ventilation secondaire</li> </ul>
<i>Avis de conformité réalisé sur constat du technicien et des déclarations du propriétaire (ou de la personne qui le représente). La responsabilité du propriétaire reste engagée en cas de vices cachés.</i>			

COMMENTAIRES:
<p><b>Le béton du regard de la fosse toutes eaux est attaqué (précipité blanchâtre). L'origine de ce phénomène de corrosion est la production d'hydrogène sulfuré (H<sub>2</sub>S) issu de la décomposition des boues. Ce phénomène s'aggrave quand l'ensemble des eaux vannes et ménagères sont mélangés dans le même dispositif. Cela prouve que la ventilation de la fosse n'est pas efficace, elle ne permet pas une évacuation suffisante de ces gaz. Il faut brancher la ventilation en sortie de fosse, diamètre 100 mm, et remonter le tuyau au-dessus du toit, équipée d'un extracteur éolien. Un entretien régulier s'impose pour garantir la perennité du dispositif d'assainissement.</b></p> <p><b>Pour toutes informations complémentaires, le SPANC se tient à votre disposition.</b></p> <p style="text-align: center;"><i>Ce contrôle, attestant du fonctionnement de votre installation, est un contrôle périodique qui sera réalisé dans une moyenne de 8 ans</i></p>

<p>Fait à Vic-Bigorre, le 20/04/2017 Le technicien, Yann BERTRAND</p> 	<p>Le Président de l'Etablissement Public, Robert MEDIAMOLE</p> 
---	--



Val d'Adour  
Environnement  
**SPANC** du  
**Val d'Adour**

**ROCHE Philippe** **SOMBRUN**  
SCHEMA DE PRINCIPE DU DISPOSITIF D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

**LEGENDE :**

- Fosse septique
- Fosse toutes eaux
- Microstation
- Bac à graisses
- Préfiltre décolloïdeur
- Regard (Collecteur/Visite)

- Ventilation
- Eaux ménagères
- Eaux vannes
- Eaux usées (eaux ménagères et eaux vannes)
- Eaux traitées

**Lexique :** C : Cuisine / SdB : Salle de Bain  
M&L : Machine à Laver / PR : Pompe de Relevage  
CEP : Captage Eau Potable / EP : Eaux Pluviales

Echelle : 1/200



Edité le 20/04/2017

